

DECEMBRE 2013

# AVENAY



LES 30 ANS DE LA FÊTE DU PAIN

# Sommaire

Page 01	2013 LES TRENTE ANS DE LA FETE DU PAIN
Page 02	Sommaire
Page 03	Cérémonies 2013 dans la commune
Page 04	Le mot du maire
Page 06	Conseil municipal – les commissions
Page 08	Personnel communal
Page 09	Travaux 2013 – Le marché
Page 10	Compte rendu des commissions
Page 11	Renseignements utiles
Page 12	Les tarifs
Page 13	Informations pratiques
Page 14	Élections municipales 2014 : mode d'emploi
Page 16	Budget communal
Page 18	Ordures ménagères
Page 19	Information de la gendarmerie sur les cambriolages
Page 20	Rappel sur le civisme
Page 22	État-civil
Page 23	U.N.C.A.F.N
Page 24	Association Odon Cote 112
Page 26	Édito du père Jean Parfait
Page 27	O.M.A.C
Page 28	Communauté de Communes « Évrecy Orne Odon »
Page 31	École de Musique Orne Odon
Page 32	Chorale Cant'AMAY
Page 33	Comité des Fêtes et Loisirs d'AVENAY
Page 35	Manifestations 2014 du Comité des Fêtes et Loisirs
Page 36	Inscription à la Rochambelle
Page 37	Comité de Fleurissement
Page 38	Loisirs Culture et Accueil d'AVENAY
Page 41	Manifestations 2014 du club Loisirs Culture et Accueil d'AVENAY
Page 42	Mot des délégués des Parents d'Élèves
Page 43	Mot de l'APE
Page 44	Mot de l'École
Page 47	Course de la Guigne
Page 48	I.C.L Val Orne Ajon
Page 49	BACER
Page 50	A.F.A.P.E.J
Page 51	Tennis Club d'AVENAY
Page 52	Société de Chasse « La Saint-Loup d'AVENAY »
Page 53	S.I.A.D
Page 54	A.D.M.R
Page 55	Jardiniers de France
Page 56	AMAP (Vieux)
Page 57	Petites annonces
Page 58	Activités communales en photos
Page 68	« Tonton Riri se relâche, vire sa cuti »

# Les cérémonies communales



Les vœux du conseil municipal aux habitants de la commune



La commémoration du 8 mai



Les noces d'or de M. et Mme FOUQUES



Le 11 novembre, Monsieur ÉLIE LANGEVIN reçoit l'insigne et le diplôme de porte-drapeaux.





## **LE MOT DU MAIRE**



Mes chers concitoyens,

La publication de ce bulletin a pour but de vous fournir des renseignements utiles, de vous informer dans la transparence des décisions prises par la municipalité, des travaux réalisés et restant à réaliser, des manifestations, des événements et informations pratiques sur la vie de notre village mais aussi des renseignements administratifs et vous donne la possibilité de savoir comment sont gérés vos impôts. Merci aux acteurs qui ont contribué à rédiger ce bulletin. Nous avons toujours œuvré pour l'harmonie et le bien être de notre commune tout en restant vigilants sur la fiscalité. Fiscalité qui, en 2014, fait peur à tous les élus !

Rythmes scolaires imposés (coût pour la commune d'environ 15 000 €) et dotations de l'état en baisse...

Comment équilibrer le budget communal, sinon que d'augmenter les impôts ?

2014 année électorale... Je prendrai la décision et l'engagement en début d'année si je repars pour un nouveau mandat.

Au titre des travaux réalisés en 2013 : remise en état de deux bornes incendie, goudronnage et captage des eaux pluviales, chemin de vallée (2ème tranche), travaux de couverture à l'école et au terrain de sport. Ces travaux ont été réalisés avec l'aide financière de l'état et du conseil général.

J'en profite pour réitérer mes remerciements à René Garrec Sénateur et Henri Gérard Vice Président du Conseil Général. Quant à notre Carte Communale, le dossier est entre les mains de notre Député, car un refus non justifié de la DDTM et de la chambre d'agriculture bloque ce dossier. J'ai donc demandé à Monsieur le Député de prendre un rendez-vous en commun avec Monsieur le Préfet, afin d'essayer de faire aboutir ce dossier.

### Quelques constatations :

- Vitesse excessive dans la commune.
- Tontes de gazon en dehors des horaires autorisés, chiens errants, dépôts sauvages à proximité des conteneurs sont régulièrement constatés.

Avec quelques efforts de chacun, nous devrions retrouver davantage de civisme.

## Manifestations:

Le 20 juillet, c'est avec une certaine émotion et un grand plaisir que j'ai accueilli dans notre mairie mes deux amis d'enfance pour célébrer leurs noces d'or. Nicole et Fernand Fouques se sont dit « oui », entourés de leur famille et de leurs amis. Quel bel exemple ! Félicitations à Nicole et Fernand !

Le 11 Novembre, nous avons commémoré l'armistice de 1918. A cette occasion, M. Elie Langevin s'est vu remettre la médaille de porte drapeau par Jean-Louis Lechevalier, Maire adjoint. Félicitations à notre récipiendaire !

La population de notre commune a progressé sensiblement grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, à qui je souhaite la bienvenue, mais aussi aux naissances qui permettent un rajeunissement de notre commune. J'adresse tout particulièrement mes félicitations aux heureux parents et mes vœux de bonheur les plus sincères à ces chers bambins.

J'ai aussi une profonde pensée pour toutes les personnes qui ont perdu un proche, qu'elles soient assurées de ma profonde amitié. Mes pensées vont aussi vers tous ceux qui sont touchés par la maladie.

Au terme de cette année, je tiens à remercier le Conseil Municipal, notre secrétaire de Mairie, les enseignants, les associations, le personnel communal, le clergé, la gendarmerie pour la qualité des relations qu'elle entretient avec les élus ainsi que tous les bénévoles qui m'ont assisté dans mes fonctions, fonctions difficiles pour moi cette année, et qui, au quotidien, œuvrent pour améliorer notre qualité de vie dans un esprit de solidarité et d'amitié.

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui arrive à grands pas, vœux d'amitié, de solidarité et de paix.

Gérard Lemoine



**Afin d'avoir une idée précise des effectifs pour septembre 2014, nous invitons les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'Ecole d'Avenay à la rentrée prochaine, à le faire dès janvier ou février, en se présentant à la Mairie, lors des heures d'ouverture au public. D'avance merci.**

## Commissions communales

COMMISSIONS	Maire ou Adjoint délégué responsable	Membre sdu conseil municipal	Membres hors conseil
Affaires scolaires	Françoise PARIS	Denis BELLOU - Marc COURTIAU Jean-Louis LECHEVALIER	
Bâtiments communaux	Thierry HARDY	Thierry HARDY Jean-Louis LECHEVALIER Gilles PUPIN - Jacky REGNAULT	
Cantine scolaire	Françoise PARIS	Françoise PARIS	
C C A S	Gérard LEMOINE	Richard CHOLET Jean-Louis LECHEVALIER Françoise PARIS - Jacky REGNAULT	Madeleine BAZIN Colette BELLOU Nicole LEROY Corinne SENEAL
Fêtes et cérémonies	Jacky REGNAULT	Monique GOMONT - Jean-Louis LECHEVALIER - Jacky REGNAULT	
Finances et Budget	Gérard LEMOINE	Tous les membres du Conseil Municipal	
Fleurissement	Thierry HARDY	Denis BELLOU - Gérard GENESLAY Monique GOMONT - Thierry HARDY Jean-Louis LECHEVALIER Jacky REGNAULT	Philippe MARGUERITE, Président
Information	Jean-Louis LECHEVALIER	Richard CHOLET - Gérard GENESLAY Monique GOMONT Jacky REGNAULT	
Jeunesse et loisirs	Thierry HARDY	Marc COURTIAU - Gérard GENESLAY	
Personnel communal	Jean-Louis LECHEVALIER	Denis BELLOU - Jean-Louis LECHEVALIER - Jacky REGNAULT	
Terrain de sport	Jacky REGNAULT	Jean-Louis LECHEVALIER Jacky REGNAULT	
Urbanisme, Environnement et Aménagement foncier	Françoise PARIS	Denis BELLOU - Monique GOMONT Thierry HARDY - Jean-Louis LECHEVALIER - Françoise PARIS	
Voirie communale et chemins ruraux	Gérard LEMOINE	Richard CHOLET - Thierry HARDY Gilles PUPIN - Jacky REGNAULT	

## Délégués des Syndicats

Désignation du syndicat	Membres du conseil municipal	
	Titulaires	Suppléants
Adduction d'eau potable de la région d'Évrecy	Thierry HARDY Françoise PARIS	
Assainissement (SIAVA)	Richard CHOLET Jean-Louis LECHEVALIER Jacky REGNAULT	Marc COURTIAU Gilles PUPIN - Thierry HARDY
Communauté de Communes (Évrecy Orne Odon)	Gérard GENESLAY Gérard LEMOINE	Jean-Louis LECHEVALIER - Thierry HARDY
SDEC	Jean-Louis LECHEVALIER	Gérard GENESLAY
SIGAZ	Gérard LEMOINE	Richard CHOLET
Syndicat Scolaire d'Évrecy	Marc COURTIAU Françoise PARIS	

## DELEGUES LISTES ELECTORALES

Désignation des listes électorales	Membres du conseil municipal	Membres hors conseil
Listes électorales politiques	Gérard LEMOINE	Délégué du préfet : Xavier BELLOU Délégué de l'administration : Olivier SENECAI
Listes électorales Chambre d'Agriculture	Denis BELLOU	Délégué du préfet : Xavier BELLOU
Listes électorales Chambre de Métiers	Richard CHOULET Jacky REGNAULT	Délégué du préfet : Xavier BELLOU Délégué chef d'entreprise : Didier POULAIN Délégué compagnon : Fabien ROUSSEL
Listes électorales Chambre de Commerce et d'Industrie	Thierry HARDY Françoise PARIS	

Désignation	Membres du conseil municipal
DEFENSE	Gérard LEMOINE
GRIPPE AVIAIRE	Denis BELLOU
SECURITE ROUTIERE	Jean-Louis LECHEVALIER
CRISE (ERDF)	Jean-Louis LECHEVALIER Gérard GENESLAY

Une partie de l'équipe municipale





**Mme Guylaine DESCLOS**  
 Adjoint Technique Territorial  
 (Assure le service de la Cantine, de la Garderie  
 et une partie de l'entretien des locaux)

**Mme Eliane TOUTAIN**  
 Adjoint Technique Territorial (Assure le  
 service de la Cantine, de l'Etude Surveillée  
 et l'entretien des locaux)



**Mme Corinne SENEAL**  
 Adjoint Technique  
 Territorial  
 (Occupe à l'Ecole les  
 fonctions d'ATSEM)



**Mme Nicole LEROY**  
 Agent Communal en CDD  
 (Assure le service de la  
 Cantine)



**M. Yvan LEGRAIN**  
 Agent Communal en CDD  
 (Assure l'entretien des espaces verts,  
 des bâtiments, de la voirie)



**M. Jean-Yves CAILLARD**  
 Rédacteur Territorial  
 (Assure les fonctions de Secrétaire de Mairie)

## LES TRAVAUX

### LES CHEMINS DE RANDONNEE

Le conseil général a achevé l'aménagement des chemins de randonnée sur la commune. Le raccordement entre le chemin de la Guigne et le bas d'Avenay est désormais effectif. Les panneaux de signalisation et de fléchage, fournis par la CCEOO ont été mis en place par la municipalité.



### LE MARCHÉ tous les vendredis de 16 h 30 à 20 h

**ST PIERRE MAREE –**  
**M. Mickaël NAVARRE**  
**14450 ST PIERRE DU**  
**MONT**  
**Tel 06.78.73.61.37**

**Boucher Traiteur**  
**CHARCUTERIE**  
**SAINT-MARTIN**  
**142 rue St Martin**  
**14110 CONDE S/ NOIREAU**  
**TEL 02 31 69 00 79**

**Quelques uns des commerçants présents**  
**(photo d'archive 2012)**

**LA ROULOTTE Crêperie**  
**M. et Mme BIDARD**  
**37 rue Duquesne**  
**14150 OUISTREHAM**  
**Tel 06.85.55.18.12**

**Ces commerçants**  
**présents sur notre**  
**marché**  
**sont à votre disposition**  
**pour prendre vos**  
**commandes**

**FERME DU VIEUX**  
**GRIMBOSQ**  
**CREMERIE VOLAILLES**  
**M. LAFORGE Gérard**  
**Tel 02.31.68.61.89**

**Patrick VERMEULEN**  
**CHAMPAGNES ET VINS**  
**13 Rue Eugène Boudin**  
**14440 DOUVRES/DELIVRANDE**  
**Tél 06 85 21 11 61 fax 02 31 53 03 34**

**Domitille & Dimitri GOURNAY**  
**PRIMEURS**  
**Tel 06.03.59.58.66**



**20.12.2013 :**  
**les conseillers**  
**municipaux**  
**servent le vin**  
**chaud aux**  
**visiteurs**

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **URBANISME : À L'OUEST RIEN DE NOUVEAU**

Notre carte communale est toujours en cours d'élaboration; en effet les obstacles sont nombreux et évoluent au fil du temps.

Afin de faire avancer ce dossier nous avons contacté notre député.

Nous attendons sa réponse et espérons pouvoir commencer l'enquête publique dans les plus brefs délais.

### **ECOLE : TRÈS CHÈRE RÉFORME**

Comme vous le savez sans doute, notre école a perdu un enseignant en cette rentrée 2013-2014. Cette fermeture de classe a donc engendré des classes à trois niveaux.

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'effectif devrait avoisiner les 78-80 élèves. Cet effectif pourrait entraîner la réouverture d'une classe, c'est pourquoi nous devons rester vigilants et attendre les directives de l'Inspection Académique pour notre rentrée scolaire 2014-2015.

La mairie n'a pas souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires cette année. Puisqu'il nous faudra l'appliquer lors de la prochaine rentrée, il a été demandé aux parents de se prononcer sur le choix des cours soit le mercredi matin, soit le samedi matin: le mercredi matin a été plébiscité.

Une réunion tripartite, mairie, enseignants, délégués de parents d'élèves a été également organisée, afin de réfléchir de concert aux modalités pratiques de mise en place de cette réforme.

La mairie travaille sur cette complexe et onéreuse réforme pour les communes et fera tout son possible pour mettre en œuvre les solutions les mieux adaptées.

### **VOIRIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX**

Notre commune s'est dotée depuis quelques années maintenant de chemins de randonnée qui permettent de faire le tour du village et de rallier les communes environnantes quasiment sans emprunter de routes (Sainte Honorine du Fay – Esquay Notre-Dame – Évrecy – Vieux)

La communauté de communes vient d'achever la dernière partie permettant le raccordement du chemin de la Guigne au bas d'Avenay.

### **SITE INTERNET**

Notre commune s'est dotée en cours d'année 2013 d'un début de site INTERNET...

Ce projet avance et un site complet devrait bientôt faire son apparition sur la toile.

# Renseignements utiles



## MAIRIE

Téléphone et Fax 02.31.80.56.96  
 Téléphone 09.61.37.37.04  
 Adresse électronique [commune.avenay@orange.fr](mailto:commune.avenay@orange.fr)

## MAIRE

### 1<sup>er</sup> ADJOINT

M. Gérard LEMOINE 02.31.80.57.89

### 2<sup>ème</sup> ADJOINT

M. Jean-Louis LECHEVALIER 02.31.80.59.87

### 3<sup>ème</sup> ADJOINT

Mme Françoise PARIS 02.31.80.46.44

### 4<sup>ème</sup> ADJOINT

M. Jacky REGNAULT 02.31.80.51.89

M. Thierry HARDY 02.31.73.17.79

## Location salle des fêtes

Mr Bernard PUPIN 02.31.08.04.62

## ECOLE D'AVENAY

Directrice : Madame Marie HEISSAT 02.31.80.74.03 [ce.0140605g@ac-caen.fr](mailto:ce.0140605g@ac-caen.fr)

**Cantine – Garderie** : 02.31.80.09.13 avant 9h00 ou le midi.



## COLLEGE PAUL VERLAINE EVRECY

Principale : Madame Lydie COLIN 02.31.80.54.37 [ce.0140051e@ac-caen.fr](mailto:ce.0140051e@ac-caen.fr)



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### POSTE D'EVRECY

02.31.73.11.98

### GENDARMERIE EVRECY

02.31.08.32.20

### PRESBYTERE D'EVRECY

02.31.08.35.53 (ou 17, après fermeture)

02.31.73.66.15 (Père Jean-Parfait CAKPO)



## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

02.31.77.65.56

### POINT INFO 14

02.31.29.33.38 [point-info14@ville-evrecy.fr](mailto:point-info14@ville-evrecy.fr)

*(Mise en relation directe avec CAF, Pôle Emploi, URSSAF, EDF, France Telecom, SNCF, etc.)*

## PERMANENCE SOCIALE EVRECY

02.31.08.32.70



## S.A.U.R Grentheville

### Urgence Electricité

0810 014 013

### Urgence Gaz

0810 333 014

0810 031 000

## France Télécom

Dépannage 1013 / 1014 / 3900 (selon problème et contrat)

## Pompiers de Caen

### Urgences médicales (SAMU)

### CHU Côte de Nacre

### SOS Médecins

### Centres anti-poisons

### Drogues Info service

### Ecoute Alcool

### Sida Info Service

### Allo Enfance Maltraitée

### SOS Enfants Disparus

### Viol Femmes Infos



18 ou 112 (portable)

15 ou 112 (portable)

02.31.06.31.06

0820 33 24 24

Rouen : 02.35.88.44.00

0800 23 13 13

0811 91 30 30

0800 840 800

119

0810 812 014

0800 05 95 95



Rennes : 02.99.59.22.22





# TARIFS Communaux



SALLE DES FÊTES *	Tarifs
Habitants de la commune	130 €
Personnes hors commune	260 €
Frais de chauffage	31 €
Location courte (demi-journée)	30 €

\* La location est validée lorsque le contrat est signé

TELE ALARME	Tarifs
1 <sup>er</sup> tarif	4,57 € par mois (bénéficiaires non imposables)
2 <sup>ème</sup> tarif	7,62 € par mois (bénéficiaires imposables sur le revenu)



## IMPOTS ET TAXES

	Commune	Communauté de communes
Taxe d'Habitation	14,13%	3,36%
Foncier Bâti	16,20%	4,23%
Foncier Non Bâti	37,32%	7,13%
Compensation Foncière Entreprises* (* Contribution qui remplace la Taxe Professionnelle).	19,41%	3,53%



## Concessions Cimetière et Columbarium

### Tarifs

Cimetière 100 ans	100 €
Cimetière 50 ans	77 €
Cimetière 30 ans	50 €
Columbarium 50 ans	650 €
Columbarium 30 ans	450 €



## CANTINE ET GARDERIE

### Tarifs

Enfants	3,50 € par repas
Adultes	4,00 € par repas
Garderie du matin	1,65 € par jour (0,85 € si arrivée après 8h15)
Garderie du soir (16h30-18h00)	1,65 € par jour 2,05 € jusqu'à 18h30 0,85 € si départ avant 17h15 1,00 € par semaine (si départ avant 16h45)
Étude surveillée (17h00-18h00)	2,05 € par jour (2,45 € avec garderie jusqu'à 18h30)

# INFORMATIONS PRATIQUES



## PERMANENCES DE MAIRIE

Lundi de 18h à 19h et Vendredi de 17h à 19h

Tél/ Fax: 02.31.80.56.96 - Tél: 09.61.37.37.04

e.mail : [commune.avenay@orange.fr](mailto:commune.avenay@orange.fr)



## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**Délai de délivrance : 3 à 4 semaine (mais peut varier selon les périodes).**

**Venir en Mairie, avec :**

- ❖ Une preuve d'Identité (Carte d'Identité, Passeport ou Permis de conduire).
- ❖ Le livret de famille.
- ❖ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, etc.).
- ❖ 2 photos d'identité 35x45 mm, récentes.
- ❖ L'ancienne Carte d'Identité (En cas d'impossibilité de fournir l'ancienne carte -perte ou vol-, fournir un timbre fiscal de 25 €).

**Ainsi que pour une personne majeure :**

En cas de 1<sup>ère</sup> demande ou si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2ans :

- ❖ Une copie intégrale de l'acte de naissance (A demander au lieu de naissance).

**Pour une personne mineure**

- ❖ Une copie intégrale de l'acte de naissance.
- ❖ Une copie de la Carte d'Identité du parent demandeur.

Si les parents ne sont pas mariés ou séparés, contacter la Mairie, pour information sur les pièces complémentaires.

## PASSEPORT



**La Mairie n'est plus habilitée à gérer les demandes de passeport.**

- ❖ Vous pouvez vous adresser à la Mairie d'EVRECY (prendre rendez-vous au 02.31.29.33.33), à la Mairie de Caen (sans rendez-vous) ou dans toute autre Commune habilitée.
- ❖ Les documents à fournir sont les mêmes que pour une Carte d'Identité, plus un timbre fiscal de :
- ❖ **86 €** pour une personne majeure
- ❖ **42 €** pour une personne âgée de plus de 15 ans mais de moins de 18 ans.
- ❖ **17 €** pour une personne de moins de 15 ans.



## INSCRIPTION

### SUR LES LISTES ELECTORALES

**Les nouveaux habitants de la Commune peuvent se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2013, délai de rigueur.**

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2014 sont en principe inscrits d'office à la demande de l'INSEE (**A condition toutefois d'avoir été recensés à AVENAY, à l'âge de 16 ans et de ne pas avoir changé d'adresse depuis**). La liste des nouveaux inscrits sera affichée à la Mairie début janvier. N'hésitez pas à venir vérifier que votre inscription a bien été prise en compte.

**Les personnes qui n'auront pas demandé leur inscription au 31 décembre ne pourront voter aux élections municipales en mars prochain, ni aux élections européennes en mai prochain.**



**ARMÉE DE TERRE**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Le remplacement du Service National par la Journée d'Appel de Préparation à la Défense n'a pas supprimé les opérations de recensement militaire. Les jeunes, garçons et filles, doivent venir se faire recenser en Mairie, **dès leurs 16 ans et au plus tard dans les 3 mois qui suivent.** En cas d'oubli, il est possible de régulariser la situation. Se renseigner en Mairie.

L'attestation de recensement est demandée pour l'inscription à la plupart des examens scolaires et au permis de conduire.

Pour se faire recenser, il est nécessaire d'être en possession des documents suivants :

- ❖ Carte Nationale d'identité
- ❖ Livret de Famille

## SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce document n'est plus délivré.

Un document d'identité à jour (Carte d'identité ou Passeport) est suffisant pour qu'un enfant mineur puisse se rendre à l'étranger.

Pour les enfants étrangers, se renseigner en Mairie.

## **ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014 : MODE D'EMPLOI**

Un certain nombre de Lois et de Décrets a profondément remanié le déroulement des Elections Municipales, notamment en ce qui concerne les Communes de moins de mille habitants.

Vous trouverez ci-dessous des informations qui pourront vous être utiles. **N'hésitez pas à venir en Mairie, si des points vous semblent devoir être expliqués plus précisément.**

### 1/ ETRE ELECTEUR :

Ne pourront voter en 2014 (lors des Elections Municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars et lors des Elections Européennes qui auront lieu le 25 mai), que les personnes inscrites sur la liste électorale. Les personnes déjà inscrites n'ont aucune démarche nouvelle à effectuer. Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2014, ou entre le 28 février et le 22 mars 2014 sont en principe inscrits d'office, à condition d'avoir été recensés à AVENAY. Les jeunes concernés peuvent venir vérifier que leur nom figure bien sur les listes qui seront affichées à la Mairie, à partir du 10 janvier 2014.

Les personnes qui ont leur domicile dans la Commune ou qui y paient des impôts locaux (à titre personnel) peuvent être inscrites sur la liste électorale.

***Les nouveaux habitants ainsi que les personnes qui ne sont pas encore inscrites et qui souhaitent voter en 2014, doivent demander leur inscription en Mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, lors des permanences ordinaires du lundi ou du vendredi, ou exceptionnellement le mardi 31 décembre 2013, de 16 heures à 18 heures.***

***Au-delà de cette date, toute inscription sera impossible.***

### 2/ ETRE CANDIDAT AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014 :

15 Conseillers Municipaux devront être élus en mars prochain.

***Toute personne qui désire se présenter devra obligatoirement faire une déclaration de candidature en Préfecture, sur un imprimé spécifique, au plus tard le 06 mars 2014 pour le 1<sup>er</sup> tour et les 24 et 25 mars 2014 pour le second tour (disposition nouvelle, par rapport aux années précédentes). Les personnes non candidates au premier tour ne pourront présenter leur candidature pour le second tour que si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de conseillers à élire.***

Les listes ne devront pas obligatoirement être constituées de 15 noms et pourront de ce fait être incomplètes. De même, les candidatures individuelles seront recevables. Il n'y a pas obligation à respecter la parité hommes-femmes pour les listes composées de plusieurs noms (cette disposition n'est obligatoire que pour les Communes de plus de mille habitants).

Peuvent être candidats, les habitants de la Commune (français ou ressortissants de l'Union Européenne) ou les personnes payant des impôts locaux dans la Commune (à titre personnel) au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 3/ DECOMPTE DES SUFFRAGES ET VALIDITE DES BULLETINS LORS DU DEPOUILLEMENT :

Les déclarations de candidature étant maintenant obligatoires dans toutes les Communes, quel que soit leur nombre d'habitants, **les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne seront pas pris en compte.**

**Le fait que le nom d'une personne qui ne se sera pas portée candidate figure sur un bulletin de vote ne remettra pas en cause la validité de ce bulletin, mais seuls les suffrages exprimés en faveur des candidats régulièrement déclarés seront comptés.**

**Le panachage** (suppression d'un ou plusieurs noms ou remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) **reste autorisé.** Toutefois, seuls seront pris en compte les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés.

**Les bulletins comportant moins de noms que de conseillers à élire seront valables.**

**Les bulletins comportant plus de noms que de conseillers à élire seront également valables, mais les noms inscrits au-delà de la quinzième position ne seront pas retenus** (déduction faite, le cas échéant, des candidats non déclarés en Préfecture). En conséquence, les bulletins comportant plus de quinze noms, sur lesquels le classement des candidats ne pourra être clairement établi, seront déclarés nuls.

**Les enveloppes contenant plusieurs bulletins de vote émanant de listes différentes seront recevables, sous réserve que le nombre total de candidats sur l'ensemble de ces bulletins** (après panachage éventuel) **soit inférieur ou égal à quinze.** Si le nombre total de candidats dépasse quinze, le vote concerné sera considéré comme nul, le classement des candidats étant impossible.

**Les bulletins comportant uniquement les noms de personnes qui ne se seront pas déclarées candidates seront considérés comme nuls.**

En conséquence, au vu des dispositions ci-dessus, seront considérés comme nuls :

- Les bulletins blancs.
- Les enveloppes ne contenant aucun bulletin.
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans une enveloppe non réglementaire.
- Les bulletins ou les enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître.
- Les bulletins écrits sur du papier de couleur.
- Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats.
- Les bulletins ou les enveloppes portant des signes de reconnaissance.
- Les bulletins ou les enveloppes comportant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers.
- Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui ne se sont pas déclarées candidates en Préfecture.
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire.
- Les bulletins comportant plus de noms que de conseillers à élire sans que l'ordre dans lequel le votant les a classés puisse être déterminé avec certitude.

Les suffrages seront, comme par le passé, décomptés individuellement, par candidat. Seront élus au premier tour, les candidats ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés **ET** un nombre de suffrages au moins égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative sera suffisante pour qu'un candidat soit élu. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera élu.

**Il est à noter que dans les Communes de moins de mille habitants, les Délégués Communautaires ne seront pas élus les 23 et 30 mars par les électeurs, mais seront désignés ultérieurement, après l'élection du Maire et des Adjointes.**



# BUDGET communal



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 299 612 €

**Gestion courante** : Électricité, Eau, Alimentation, Fournitures scolaires et administratives, Entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, Achats de petit matériel et de fournitures diverses, Affranchissements, Télécommunications, Taxes foncières, etc.

**Personnel** : Rémunération du Personnel Communal, Charges sociales.

**Reversement FNGIR** : Reversement à l'État d'une partie de la Taxe d'Habitation.

**Autres charges** : Indemnités des Elus, Contribution aux Syndicats Intercommunaux, Subventions, Service incendie.

**Charges financières** : Intérêts des emprunts.



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 299 612 €

**Produits des services** : Cantine, Garderie.

**Impôts et Taxes** : Taxes Locales (TH, Impôts Fonciers), Taxe sur les droits de mutation.

**Dotations et Subventions** : Dotations versées par l'État (DGF) et autres collectivités.

**Autres produits** : Locations (Logement de l'École, Terres), Frais de chauffage.

**Excédent 2012** : Solde de Fonctionnement à la fin de l'exercice 2012.



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 49 400 €

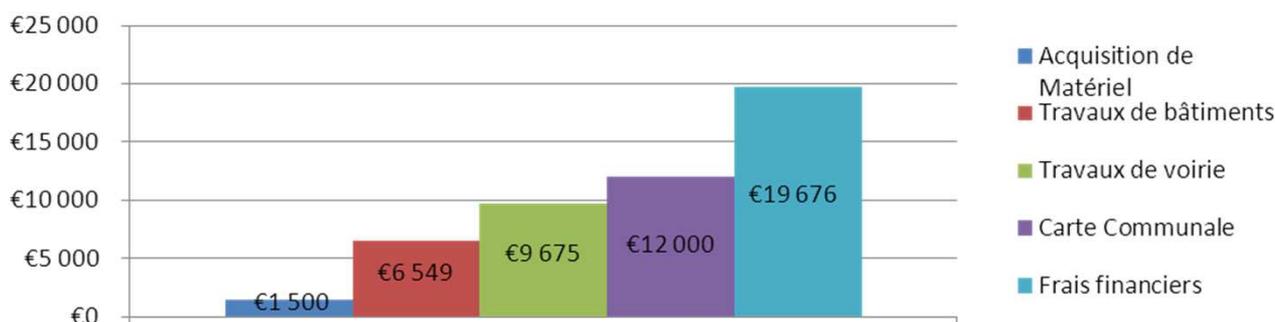
**Acquisition de matériel** : Achat de gros équipement pour la Mairie ou pour l'Ecole.

**Travaux de Bâtiments** : Grosses réparations ou rénovation intérieure des bâtiments.

**Travaux de Voirie** : Travaux non pris en charge par la Communauté de Communes (Trottoirs, Assainissement).

**Carte Communale** : Réalisation d'un document d'urbanisme (gestion du développement de la Commune)

**Frais financiers** : Remboursement du capital des emprunts.



## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 49 400 €

**FCTVA** : Remboursement par l'Etat de la TVA sur les dépenses d'Investissement.

**TA** : Taxe d'Aménagement (ex TLE) payée par les bénéficiaires d'un permis de construire.

**Excédent de Réserve** : Montants prélevés sur excédents 2012.

**Subventions** : Aides de l'Etat (Subv. Parlementaires, DETR) ou du Département.

**Virement du Fonctionnement** : Montants prélevés sur les dépenses de Fonctionnement.

**Excédent 2012** : Solde d'Investissement à la fin de l'exercice 2012.



BUDGET 2013 DU C.C.A.S			
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Entretien du Matériel	650 €	Location Téléalarme	329 €
Secours en Argent	220 €	Concessions Cimetière	67 €
Bourses Communales / Aides	400 €	Location des Terres	300 €
Subvention ADMR	450 €	Subvention de la Commune	600 €
Taxes Foncières	180 €	Excédent 2012	604 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 900 €</b>

# LA DECHETTERIE

Route de Préaux Bocage 14210 STE HONORINE DU FAY



Les horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)		Les horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)	
Mercredi	14h00 - 16h30	Lundi	14h30 - 18h00
Vendredi	14h00 - 16h30	Mercredi	14h30 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30	Vendredi	14h30 - 18h00
		Samedi	10h00 - 12h00 et 14h30 - 18h00

**Avec le réemploi je réduis mes déchets**

**C'est quoi ?**  
Lorsqu'un objet ne sert plus ou qu'il ne fonctionne plus la première idée est de s'en débarrasser en le jetant à la poubelle ou en le déposant en déchèterie.  
Il existe pourtant des solutions pour redonner une seconde vie à cet objet afin d'en prolonger l'usage. **L'achat de produits neufs n'est pas la seule alternative.**

**Pourquoi ?**  
Le réemploi présente plusieurs avantages :  

- Réduit la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication et au transport des produits
- Diminue le volume des déchets et les nuisances liées à leur collecte et leur traitement
- Soutient l'emploi local en favorisant le travail des entreprises et artisans de proximité
- Permet de faire des économies en achetant à moindre coût
- Encourage la solidarité en soutenant les associations caritatives
- Favorise l'insertion de personnes en difficultés et la création de nouvelles activités.

**Comment faire ?**  
Pour vous aider dans cette démarche de réemploi, le SYVEDAC a créé l'**annuaire du réemploi** disponible sur son site internet. Cet annuaire recense plus de 200 acteurs du réemploi répartis sur l'ensemble du territoire.  
Si vous souhaitez échanger, réparer, donner, emprunter, acheter d'occasion un objet, rien de plus facile. Rendez vous sur le site [www.syvedac.org/reemploi](http://www.syvedac.org/reemploi) ou flashez le QR code ci-contre et faites votre choix parmi les solutions proposées par votre commune en fonction du type d'objet.

**Je flashe !**

**Je me rends sur**  
[www.syvedac.org/reemploi](http://www.syvedac.org/reemploi)

**Pensez-y !**  
Voici quelques astuces pour moins jeter : il y a beaucoup d'alternatives pour ne pas jeter les objets qui ne vous servent plus...

**Je répare**  
J'apporte mes chaussures abîmées chez le cordonnier, mes vêtements à retoucher chez le couturier, mon vélo chez le réparateur de cycles, je fais réparer mon électroménager...

**Je donne**  
Je donne à des associations caritatives et d'insertion (dons de livres, jeux aux bibliothèques et médiathèques, dons de vêtements et de jouets...)

**Je joue, j'emprunte**  
Je loue mon matériel de bricolage pour éviter de l'acheter, j'emprunte des livres à la bibliothèque...

**Pour plus de renseignements, contactez le Syvedac**  
8 rue du Colonel Rémy - BP 26182 - 14061 CAEN CEDEX 4  
Tél. 02.31.28.40.03 - Fax : 02.31.24.15.16  
Mail : [syvedac@agglo-caen.fr](mailto:syvedac@agglo-caen.fr) - [www.syvedac.org](http://www.syvedac.org)



**Photos prises sur notre commune. De tels faits sont inacceptables ... il existe d'autres moyens plus civiques de se débarrasser des déchets !!!!**



**Et pour notre confort de vie à tous, évitons cela ...**



**Vous êtes victime ou témoin  
d'un cambriolage :**  
**APPELEZ LE 17 OU LE 112**

Votre appel peut être déterminant  
pour interpellier les cambrioleurs



Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !

### **Protégez votre domicile**

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

*Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).*

### **En cas d'absence**

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «**Tranquillité vacances**». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

### **Si vous êtes victime d'un cambriolage**

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).  
Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :  
[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service,  
demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



**LA VIE EN COMMUNAUTE impose QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR LE BIEN DE TOUS** L'incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté, telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

La **Brigade de Gendarmerie d'EVRECY** tient à vous rappeler quelques règles relatives à la vie quotidienne, et plus particulièrement :



**FEUX** : il est interdit de faire des feux pour la destruction des branchages (il y a des déchetteries qui les récupèrent)



**DECHETS MENAGERS** : même si le « forfait ramassage des OM » ne prévoit qu'une seule levée toutes les deux semaines, les sacs à ordures ne doivent pas être déposés en des lieux interdits (exemple: l'aire de l'A.R.D. en bordure de la R.D. 36, en direction de CAEN)



**TRI SELECTIF** : Des sacs sont mis à la disposition des habitants de la commune pour le **tri sélectif** (papier, plastique), et des containers pour le verre. Ne déposez pas de déchets ou de sacs-poubelles autour des containers ou au bord des chemins, ni sur les aires des commerçants comme cela se fait entre autre dans la zone commerciale d'EVRECY. Si les objets recyclés ne rentrent pas dans les sacs appropriés, ils doivent être déposés dans les déchetteries. Respectez des horaires décents pour la mise au container pour le verre dont le dépôt est fort bruyant. Là encore, pensez à ceux qui habitent à proximité...

**L'adjudant Christian BRIONE - COB D'EVRECY – 02.31.08.35.53.**  
**est disponible pour répondre à toutes vos questions**  
**dans le domaine environnemental**



Par ailleurs, la brigade de gendarmerie d'EVRECY vous rappelle quelques règles élémentaires du CODE DE LA ROUTE, parfois transgressées sur la commune d'AVENAY, en particulier au moment de la sortie des classes :



Il est rappelé aux parents d'élèves que les **règles de stationnement aux abords de l'école d'AVENAY doivent être scrupuleusement respectées** : une ligne jaune continue signifie que le stationnement et l'arrêt sont interdits. De plus, remonter la Rue de la Mairie en marche arrière est assimilé à une conduite dangereuse entraînant la suspension du permis de conduire et des retraits de points, comme le fait d'emprunter un sens interdit.

**En plus de ces conseils prodigués par la gendarmerie, nous en profitons pour vous rappeler au titre de la Mairie, quelques autres règles de « bonne conduite et de civisme » parfois oubliées :**



**NUISANCES SONORES** : Ne faites pas vrombir les **moteurs** de vos engins (quad, scooter, moto) sur les routes ou dans les champs. Rappelez-vous que concernant les **nuisances sonores**, des horaires ont été instaurés concernant l'usage des appareils motorisés (tondeuse, bétonnière, tronçonneuse...). Du lundi au vendredi : 8h-19h – le samedi : 9h-12h et 15h-19h - Le dimanche et jours fériés : 10h-12h. Pour le respect des autres, pensez-y.

**TROTTOIRS** : respectez le stationnement ; ceux-ci sont faits pour pouvoir marcher seul, en groupe ou avec des enfants en poussette et ce, en toute sécurité. Merci de respecter le stationnement de façon à ce que les piétons puissent circuler librement sur les trottoirs et ne soient pas obligés d'emprunter la route, pour le respect et la sécurité de tous.



**CHIENS** : Ne les laissez pas divaguer seuls dans la commune, cela peut être dangereux pour nos enfants, nos voisins, nos amis, et il est fort désagréable de retrouver les déchets répandus sur les trottoirs ou sur la route. Ne les laissez pas non plus faire leurs besoins sur les trottoirs et sur le terrain de foot. Pensez aux enfants qui y jouent... Les trottoirs autour de l'école, de la mairie, de l'église sont couverts de nombreuses déjections. Pensez aux autres quand vous promenez vos amis à quatre pattes.



**CULTIVATEURS** : Ayez une pensée pour les usagers de la route. Lorsque vous utilisez les routes pour des transports, ne laissez pas de la boue sur les routes ce qui représente un risque d'accident.

**DEGRADATIONS** : les bâtiments communaux ont fait l'objet de récentes dégradations. Les auteurs retrouvés par la gendarmerie habitent la commune.



**VOLS** : La mairie et les membres du comité de fleurissement ont eu la désagréable surprise de constater le vol de quelques fleurs plantées par les bénévoles ...

**Ces états de fait sont déplorables. Les biens de la commune servent à tous ... les dégrader coûte cher et pénalise tout le monde !**

**Et n'oublions pas :**  
**LA LIBERTE DE CHACUN S'ARRETE**  
**OU COMMENCE CELLE DES AUTRES...**

## NAISSANCES



## ETAT CIVIL

Deux bébés ont vu le jour en 2012 après l'édition du bulletin de l'an passé :

Joseph CHAUVET

15 décembre 2012

Louise ELIE

15 décembre 2012



Lola DAIREAUX

02 février 2013

Giulia DUPONT

21 février 2013

Kélya VASSAL

26 juin 2013

Clément CHEREAU

19 juillet 2013

Lola LEVASSEUR

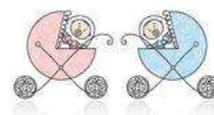
13 août 2013

Tom LEMONNIER

12 octobre 2013

Lubin BARBOT MARIE

20 Novembre 2013



**Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents**



## MARIAGES



Patrick PAIN et Yolande BRIANT

12 juillet 2013

**Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés**



## DECES

Simone CLOMESNIL

28 décembre 2012

Allain SIMIER

03 janvier 2013

Yves RIOU

27 janvier 2013

Louise LAHAYE

15 février 2013

Serge MORIN

09 mars 2013

Monique POILPRE

27 mai 2013

Emmanuel LEMOINE

22 juin 2013

Louis LEMONNIER

11 juillet 2013

Edmond TAFFLET

24 juillet 2013

Denis LECOURT

26 août 2013

Madeleine LAINE

11 septembre 2013

Daniel ROBINOT

26 Novembre 2013



**U.N.C A.F.N. Section d'Evrecy**  
**Avenay - Baron s/Odon - Esquay-Notre-Dame - Evrecy - Gavrus - Neuilly-le-Malherbe**  
**Compte rendu d'activité des anciens combattants 2013**

**7 avril 2013** - Réunion de printemps des présidents de section, assemblée générale ordinaire salle François Mitterrand à Ifs, élection du conseil d'administration. Décorations et dépôt de gerbe à la stèle des Canadiens.

**8 mai 2013** – Cérémonies précédées d'un petit-déjeuner à Baron-sur-Odon, cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe et discours à Esquay Notre-Dame, à Évrecy avec décoration de Marcel SABIN, à Avenay avec un vin d'honneur. Participation du conseiller général et des maires, des porte-drapeaux de l'UNC Évrecy.

**9 mai 2013** - Ascension, Fête d'Évrecy. Dépôt de gerbes au monument aux morts, vin d'honneur offert par le comité des fêtes.

**12 mai 2013** - 88<sup>ème</sup> congrès national à la cité de la mer à Cherbourg. Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbes et discours. 300 porte-drapeaux . Clôture par un repas à la cité de la mer.

**15 juin 2013** - Anniversaire du bombardement d'Évrecy, messe et dépôt de gerbe à la fosse commune et au monument aux morts.

**1<sup>er</sup> septembre 2013** - Méchoui des anciens combattants, salle des fêtes avec 100 convives et participation de plusieurs sections UNC AFN.

**25 octobre 2013** - Hommage aux paras tués à Beyrouth en 1983, dépôt de gerbes à la stèle Claude DECAEN à Caen

**26 octobre 2013** - Réunion d'automne des présidents de section, salle de quartier de Venois, 13 avenue des Chevaliers, en présence de Jacques BOUTE, vice-président national. Distribution de timbres, calendriers, agendas, diplômes et médailles UNC et Djébel.

**11 novembre 2013** - Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe et discours, précédé d'un petit-déjeuner à Baron-sur-Odon, accompagnée des enfants de l'école, à Esquay,Notre-Dame, accompagnée de Monsieur Le Maire, à Évrecy, avec une messe suivie par toutes les sections du canton d'Évrecy; présence de Monsieur L'HERMITTE avec des élèves qui ont chanté la Marseillaise, des jeunes conseillers municipaux, de Monsieur le Maire, Henri GIRARD et de Monsieur Pierre BRY, Président de section. Cérémonie à Avenay, avec décoration de Monsieur Élie LANGEVIN de l'insigne de porte-drapeaux avec diplôme 8 ans d'ancienneté, suivie d'un vin d'honneur offert par la commune.

**17 novembre 2013** - Neuilly le Malherbe . Cérémonie au monument aux Morts avec dépôt de gerbe et discours, suivie d'un vin d'honneur offert par la commune. Repas des anciens combattants à la salle des fêtes de Saint e-Honorine du Fay, 35 convives d'Évrecy y étaient présents.

**30 novembre 2013** - A 11h à Amayé-sur-Orne, inauguration du square Capitaine Roger Agnés suivie d'une réception à la Mairie.

**5 Décembre 2013** - Cérémonie à la stèle Claude Decaen pour les soldats morts pour la France, en Algérie, Tunisie et Maroc.

**L'assemblée Générale aura lieu le Samedi 25 Janvier 2014 au centre social derrière la Mairie. La galette des Rois y sera servie.**



Cérémonie du 8 mai 2013 à AVENAY

**Le Président, BRY Pierre**

## L'Association Odon-Cote 112 en 2013

### Le 14 mars 2013

Visite d'un groupe d'étudiants de la Wolverhampton University (UK), avec leur professeur d'Histoire, Matthew Lucas, venus examiner de près la Cote 112 et étudier l'Opération Jupiter de juillet 1944.



### Le 2 juin 2013

Visite d'Albert Figg, donateur du char Churchill sur la Cote 112



Albert Figg dédicaçant un capot de Jeep



Albert Figg le 6 juin, donnant des autographes



Albert Figg et Gilles Osmont

### le 28 juin 2013

Visite d'un groupe de Vétérans, mené par le Major John Majendie (Somerset Light Infantry, un des régiments de la 43<sup>ème</sup> Wessex) qui a combattu en juillet 1944 à l'endroit même du monument de la 43<sup>ème</sup>.



John Majendie



### **le 21 juillet 2013**

Visite de Bill Edwards, accompagné de son épouse Jean, venu déposer une gerbe sur le monument. Bill Edwards est le président de l'association des vétérans de la 43<sup>ème</sup> Wessex.



### **Pour 2014**

### **Grande Cérémonie du 70<sup>ème</sup> Anniversaire des Batailles de l'Odon en Juillet**

2014 verra le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la libération de la Normandie. L'association Odon-Cote 112 s'inscrit dans les cérémonies liées à cet événement, et organise avec l'association des Vétérans de la 43<sup>ème</sup> Wessex et Bill Edwards, une très grande cérémonie qui aura lieu normalement le **samedi 12 juillet 2014**, en présence de nombreuses autorités ; le fils cadet de la Reine d'Angleterre, le Prince Edward, qui est déjà venu aux 60<sup>ème</sup> et 65<sup>ème</sup> anniversaires, a été invité.

Cependant une branche de la 43<sup>ème</sup> Wessex, les « Light Infantry » de John Majendie, souhaite organiser une grande cérémonie également, mais le jeudi 10 juillet...

A l'heure où j'écris ces lignes, les vétérans sont encore en pourparlers entre eux, et je ne suis pas en mesure de confirmer si la « grande cérémonie » aura lieu le 10, le 12 ou s'il y aura deux cérémonies... A suivre...

Une nouvelle note d'information sera émise dès que la date sera confirmée.

### **Remerciements et meilleurs vœux pour 2014**

Je remercie toutes les municipalités qui m'aident à maintenir l'effort de Mémoire de la Cote 112, et tous les habitants pour leur fidèle soutien à cette cause.

Un grand merci tout spécialement aux porte-drapeaux,  
qui répondent toujours « présents » !

**Excellentes fêtes de fin d'année à tous ;  
que 2014 soit porteuse de joie, de bonne santé  
et de bonheur pour vous tous !**

**Gilles Osmont**

**Président Odon-Cote 112**

Pour m'écrire : en Mairie 14210 Esquay Notre Dame ou [gilles.osmont@wanadoo.fr](mailto:gilles.osmont@wanadoo.fr)

Pour m'appeler : 06 07 70 67 54

## L'EDITO DU PERE JEAN PARFAIT

La paroisse Saint Gerbold des Deux Vallées comprend 15 communes sur lesquelles vivent environ 4 500 familles comprenant autour de 14 000 habitants. Mentionner ces chiffres permet d'évoquer l'abondance des activités religieuses qui sont organisées pour l'ensemble de la population du territoire.

En effet, il est constaté qu'à un moment ou à un autre de leur vie, beaucoup de personnes éprouvent le besoin de se rapprocher de l'église, qui pour recevoir les sacrements, qui pour solliciter une aide quelconque .

Elles y reviennent souvent aussi pour puiser et partager auprès de la communauté la fraternité, l'espérance, l'amour et faire communion.

Voilà pourquoi la paroisse Saint-Gerbold des Deux Vallées est organisée de manière dynamique et participative pour remplir sa mission d'évangélisation.

Éveil à la foi – préparation aux baptêmes - catéchèse - préparation et célébration des mariages – accompagnement des familles en deuil – préparation et animation des offices – accueil – écoute – formation spirituelle – visites aux personnes malades – solidarité avec celles qui sont démunies.

Une multitude d'autres tâches, comme la propreté et le fleurissement des églises, la confection des crèches, la relation avec les organistes et les musiciens pour les cérémonies particulières sont autant de préoccupations à porter dans la fraternité et l'amitié.

Le Père Jean Parfait Cakpo, Curé de la paroisse anime et coordonne toutes ces équipes de laïcs (une centaine de personnes au total) qui, bénévolement, participent à l'organisation et à la réalisation de tous ces services. Leur évocation permet de signaler qu'il y a encore beaucoup de places à prendre pour les bonnes volontés qui souhaiteraient se manifester.

Deux Prêtres retraités, le Père Bernard Simon et le Père Jean Hommet, apportent une aide précieuse et appréciée à la célébration des offices et dans l'accompagnement.

Notre paroisse comporte 16 églises et 2 chapelles qui, toutes, voient chaque année, autant que faire se peut, des célébrations s'y dérouler. Ceci répond à une volonté de mise en œuvre des orientations paroissiales et diocésaines qui tentent de rendre vivants et habités tous les lieux de culte de nos communes.

Toutes les personnes en responsabilité d'activités pastorales ont le souci d'entretenir les meilleures relations avec chacune des municipalités (les référents).

Voilà pourquoi, tous les ans, les Maires et Conseillers sont invités aux vœux de la paroisse.

**Pour finir, sachez que des permanences sont ouvertes pour toutes demandes, les lundis et mercredis de 10h à 12h et les vendredis de 16h à 18h.**

**Bonnes fêtes de fin d'année**

**In Christo**

**Père Jean Parfait Cakpo**

**André Boullot**

**VIE DU DIOCÈSE ET DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE**

**Adresses utiles :** Catéchèse : [cate.evrecy@orange.fr](mailto:cate.evrecy@orange.fr)

Presbytère : 1 rue d'Yverdon 14210 Evrecy : 0231736615.

Site du diocèse : [www : bayeuxlisieux@catholique.fr](http://www.bayeuxlisieux@catholique.fr)



Messe à AVENAY le jour de la 30<sup>ème</sup> fête du pain

# OMAC EVRECY ORNE - ODON

## Saison culturelle 2014

*à la salle des fêtes d'Évrecy, sauf mention spéciale*



L'OMAC est une association d'Organisation de Manifestations et d'Activités Culturelles « Evrecy-Orne-Odon ». Cette association, comme sept autres dans le département du Calvados, est en lien avec l'ODACC (Office Départemental d'Action Culturelle du Calvados), qui organise, depuis plus de trente ans, une saison culturelle annuelle, du spectacle vivant (théâtre, danse, musique et chant), dans les communes du milieu rural et péri-urbain).

Chaque année, l'OMAC accueille des spectacles professionnels, venant de compagnies ou de groupes de la région, de France, voire de l'étranger.

L'association est composée de bénévoles qui sont chargés d'informer les habitants de la Communauté de Communes de la saison culturelle, et d'accueillir artistes et public lors des spectacles. Après chaque spectacle, un pot est offert au public : c'est l'occasion d'y rencontrer les artistes.



Pratiquement, pour connaître le programme : tous les ans, vous trouverez la plaquette, dans votre boîte aux lettres, début septembre. Des affiches sont apposées dans différents lieux de votre commune pour les spectacles à venir.

Vous pouvez également consulter le site Internet de la Communauté de Communes Evrecy-Orne-Odon : [www.evrecy-orne-odon.fr](http://www.evrecy-orne-odon.fr), rubrique « Actualités ».

### Les prochains spectacles de la saison 2013-2014 :

- **Dimanche 2 Février**, 16h, à Evrecy : « **TU** », danse.
- **Samedi 22 Février**, 20h45, à Evrecy : « **Le string minimum** », musique et slam.
- **Samedi 22 Mars**, 20h45, à Evrecy : « **Le jour où ma mère a rencontré John Wayne, Rachid Bouali** », théâtre.
- **Samedi 12 Avril**, 20h45, à Evrecy : « **Chloé Lacan en trio** », chanson.

Pour les informations et réservations, vous pouvez vous adresser à :

Monique LELAIDIER, secrétaire à la Communauté de Communes

Tél : 02.31.73.11.98 [omac-cceoo@orange.fr](mailto:omac-cceoo@orange.fr)

Espérant vous y retrouver très prochainement,

L'équipe de l'OMAC

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EVRECY ORNE ODON

L'année 2013 arrive bientôt à son terme et l'année 2014 s'approche à grands pas, avec des changements importants dans nos communes, syndicats et communauté de communes. Oui, 2014 sera année d'élections : municipales et intercommunales, européennes et sénatoriales. Donc, année riche en événements. Mais n'oublions pas pour autant que l'époque sera dure pour les prochains élus, anciens ou nouveaux ; n'attendons pas d'eux qu'ils fassent des merveilles avec les annonces budgétaires déjà faites : diminution très significative des dotations de l'Etat aux collectivités locales à hauteur de 1,5 milliard d'Euros en 2014 et 1,4 milliard d'Euros en 2015. L'investissement public sera donc lourdement impacté.

Notre Communauté de Communes est pourtant restée très active durant ces derniers mois.

Un petit rappel : chaque commune est représentée à la CCEOO par des délégués communautaires élus au sein des conseils municipaux. Leur nombre et leur mode d'élection varieront l'année prochaine avec la réforme applicable pour les scrutins à venir. Ces délégués sont à votre disposition pour tous renseignements concernant notre collectivité. Vous pouvez également consulter le site Internet [www.evrecy-orne-odon.fr](http://www.evrecy-orne-odon.fr) mis à jour régulièrement, ou bien encore nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [cc.evrecy.orne.odon@orange.fr](mailto:cc.evrecy.orne.odon@orange.fr)

Trois ou quatre bulletins d'information sont distribués chaque année dans vos foyers et à ces bulletins s'ajoutent des annonces ponctuelles, notamment sur les déchets ménagers. Un calendrier 2014 concernant les jours de collecte arrivera prochainement dans vos boîtes aux lettres: conservez-le précieusement.

Maintenant, remontons le fil de l'an 2013 ; voici les événements marquants qui l'ont jalonné :

## Les Déchets Ménagers



Cette année fut celle de la mise en place effective de la redevance incitative. Bien sûr, aucun changement de cette importance ne se fait sans ajustements. 2013 a donc été l'année où combien difficile de la réorganisation de ce service, pour tenir compte des objectifs imposés par la loi Grenelle II de l'Environnement.

Nous avons rencontré plusieurs difficultés dont une de taille : celle de la distribution des bacs. Rien n'est parfait et nous réfléchissons aux améliorations possibles.

Une seconde difficulté : la facturation en une seule fois. Nous devons en cette première année, équilibrer le budget des déchets ménagers. Là encore, nous pensons pouvoir améliorer ce point et la commission y travaille.

Toutefois, une grande satisfaction : la réduction significative des déchets ultimes à incinérer.

Les membres de la commission traitant ce sujet vous remercient de votre compréhension et vont essayer, dans la mesure du possible, de vous donner satisfaction sur les points litigieux.

N'oubliez pas cependant que votre facture inclut non seulement le ramassage des poubelles noires, mais aussi celui des sacs jaunes et leur transport au centre de tri, le fonctionnement des déchetteries, le service de ramassage des verres en containers, l'incinération des déchets ultimes à l'usine de Colombelles dont la mise aux normes constante coûte une réelle fortune (2 exemples très parlants : environ 23 400 000 € pour traiter le rejet des fumées, dioxine, furanne, etc. et 30 000 000 € pour la modernisation des fours, ceci sur 4 ans !)

## Petite Enfance

En 2013, la construction du Centre Multi Accueil pour la petite enfance et du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) a suivi son cours à Évrecy. Il a été inaugurée le 21 septembre dernier, en présence de diverses personnalités. Son nom : "Les Lutins d'Orne Odon". C'est un lieu très accueillant que nos petits peuvent fréquenter jusqu'à 6 ans. Beaucoup de couleurs, de jeux, de confort. Le personnel s'y sent aussi bien que les enfants. La directrice, Madame BARRAL, vous accueillera pour tous renseignements que vous pourriez souhaiter. (Multi Accueil « Les Lutins Orne Odon » Tél: 02.31.06.60.20 - multiaccueil.lutins-orne-odon@orange.fr).

Durant cette année, la construction d'un second centre du même type, sur la commune de Maltot, a débuté et est déjà bien avancée. La fin des travaux est prévue avant l'été prochain. Ainsi, les jeunes parents de notre Communauté de Communes pourront bénéficier de deux équipements de très belle qualité.

## Travaux de Voirie

Comme chaque année, la Communauté de communes engage des travaux sur nos routes communales. Pour le budget 2013, une somme de 751 000 € TTC a été prévue.

La part imputée aux communes pour les travaux annexes (trottoirs, pluvial, accessibilité, etc.) est de 241 000 € TTC. Elles bénéficient des prix intéressants de l'appel d'offres de la CCEOO.

## Signalisation

Notre Communauté de Communes marque son territoire : deux totems ont récemment été installés devant les déchetteries. Le siège social a été équipé d'un panneau rappelant le nom des communes qui composent la CCEOO, et permettant l'affichage des informations consultables par le public. L'accueil "Petite Enfance" a également été doté d'une signalétique particulière représentant nos petits "Lutins" et d'un panneau mural matérialisant l'emplacement de cet équipement nouveau.



## Canoë-kayak pour les écoles

Le conseil communautaire a reconduit à l'unanimité pour cette année scolaire l'activité « canoë-kayak » pour les enfants de CM1 et/ou CM2. Il est toutefois regrettable que certaines écoles ne fassent profiter à leurs élèves de l'approche de ce sport, la participation étant très modique.

Les jeunes se retrouveront donc au Val de Maizet pour cinq séances d'initiation d'une heure. Les rotations sont organisées en deux périodes, celle d'automne et une autre au printemps 2014. Cette activité a été confiée au Canoë Club de Caen-Hérouville qui assure avec son professionnalisme reconnu l'encadrement pédagogique.

## Les Ecoles de Musique



Pour les parents intéressés, pensez à y inscrire vos enfants. Un large panel d'instruments est à leur disposition.

- Ecole de Musique Orne-Odon - 4, rue de l'Eglise 14210 GAVRUS. Tél 02 31 80 04 69

- Ecole de Musique LAMIDO située à VERSON

- La section "école de musique" de l'Association de loisirs de Feuguerolles-Bully.

Renseignements disponibles au siège de la CCEOO.

## Possibilité de randonner sur le territoire



S'offrent à vous, deux nouvelles voies de randonnées : l'itinéraire de la Vallée de la Guigne qui se termine et la "Voie Verte" au départ de Caen jusqu'à la Suisse Normande (*elle sera prolongée par la suite*). Ce nouvel itinéraire est celui de l'ancienne voie de chemin de fer. Il borde notre Communauté de Communes en longeant l'Orne dans de très beaux paysages.

***Monsieur Roger ENTFELLNER, Président, tous les membres du Conseil  
Communautaire ainsi que le personnel de la CCEOO  
se tiennent à votre disposition.  
Ils vous souhaitent une très belle fin d'année 2013.***

